

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officiel des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 074-26
Le 3 juin 2026

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Lundin Gold Inc. (LUG)
Distribution Dividende Spécial

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Lundin Gold Inc. (TSX: LUG) (Nasdaq Stockholm: LUG) (OTCQX: LUGDF) a annoncé le 28 mai 2026 la clôture de sa transaction d'échange de flux d'argent contre des actions (la "Transaction") avec LunR Royalties Corp. (TSX:LUNR).

Dans le cadre de cette cession, les actionnaires de Lundin Gold Inc. recevront 0.20 actions ordinaires de LunR Royalties Corp. pour chaque action de Lundin Gold Inc. Toute fraction d'actions LunR sera arrondie à l'entier inférieur le plus proche.

La date ex-distribution est le 4 juin 2026.

Dividende spécial - Détails du rajustement:

- **Date d'entrée en vigueur:** **4 juin 2026**
- **Date d'enregistrement:** **4 juin 2026**
- **Date de paiement:** **11 juin 2026**

CDCC - Détails du rajustement - Options:

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions Lundin Gold Inc. seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **4 juin 2026**

- **SYMBOLE DES OPTIONS :** LUG deviendra LUG2
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR LUG2 CONTRAT:**
 - 100 actions ordinaires de Lundin Gold Inc. (LUG)
 - 0.20 actions ordinaires de LunR Royalties Corp. (LUNR)
 - espèces en remplacement. Une circulaire de suivi sera publiée pour confirmer les montants définitifs
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250 000 contrats.
- **CUSIP :**
 - 550337 11 0 (LUG)
 - 550428 10 6 (LUNR)

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le changement et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système négociation de SOLA par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options LUG seront transférées à la classe d'options LUG2 qui constitue le nouveau livrable

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
LUG	LUG2

Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la Division des activités d'exploitation de la CDCC.

Jean-Francois Royal
Directeur - Opérations de marché sur dérivés